

PV n° 42 du 31 mai 2022

L'OFFICIEL LOTOIS

DISTRICT DU LOT DE FOOTBALL – F.F.F. – LIGUE D'OCCITANIE
715, Côte des Ormeaux – BP. 21 – 46 001 – CAHORS Cedex 9



SECRETARIAT

OUVERTURE : lundi, mardi, jeudi et vendredi
9 h 15 - 11 h 45 et 13 h 30 - 16 h 30



05 65 35 68 10



secretariat@district-foot-lot.fff.fr



INFORMATIONS GENERALES



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES CLUBS

Elle se tiendra le samedi 11 juin 2022

à 9 h 45 à CUZANCE (salle des fêtes)

(A 9 h, ACCUEIL DES CLUBS)

Ordre du jour

9 h :

- Accueil des clubs, émargement et vérification des pouvoirs

9 h 45 :

- Ouverture de l'Assemblée Générale
- Allocution de bienvenue de Monsieur Jean Luc LABORIE, Maire de CUZANCE
- Mot du Président du club « C.L. CUZANCE »
- Allocution de Monsieur Serge MARTIN, Président du District du Lot de Football
- Approbation du Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 4 décembre 2021 (Pv n°27 du 8 février 2022)
- Rapport moral de Madame Claudine VERMANDE, Secrétaire Générale du District du Lot de Football
- Examen des vœux des clubs
- Election des représentants des clubs du District du Lot de Football, saison 2022/2023
- Vote sur la modification de la structure du championnat senior D2
- Intervention du CDOS, Maison Sport Santé
- Allocution des personnalités
- Remise des récompenses : Champions D1, D1 Féminines, U15, U17
- Clôture de l'Assemblée Générale

- Apéritif offert par la municipalité

ASSEMBLEE GENERALE DES CLUBS

Elle se tiendra le samedi 11 juin 2022

à 9 h 45 à CUZANCE (salle des fêtes)

Accueil des clubs, émargements et vérifications des pouvoirs : 9 h

Il est impératif de respecter les horaires.

Buffet :

Dans la limite d'1 dirigeant par club (offert par le District).

(Possibilité de repas supplémentaires payants 15€, joindre le chèque à l'inscription, à l'ordre du District).

Réponse à retourner avant le mardi 7 juin 2022 délai de rigueur.

Le club de :

Inscrit les personnes suivantes :

gratuit :

payant :

.....

Fait à Le Cachet du club



POUVOIR

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES CLUBS

**DU SAMEDI 11 JUIN 202 à 9 h 45
à CUZANCE, salle des fêtes**

Accueil des clubs, émargements et vérifications des pouvoirs : 9 h

Numéro affiliation du club :

Le bureau du club de :

Donne pouvoir à M. (ou Mme).....

Numéro de licence

Pour le représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire des clubs.

Signature du Président

Cachet du Club

*Rappel art. 12.3 des Statuts du District du Lot de Football : « **s'ils ne sont pas Présidents de leur association, les délégués doivent être munis d'un pouvoir de celle-ci, Pouvoir signé du Président. Un délégué ne peut représenter, au plus, que 2 associations y compris la sienne, et à condition qu'il représente déjà celle-ci. Le délégué devra être muni de pouvoirs réguliers signés de chacune de ces associations. Chaque club ne pourra déléguer qu'un seul représentant. En aucun cas plusieurs membres d'un même club ne pourront représenter d'autres associations.** »*

COMMISSION DE GESTION DES COMPETITIONS

FINALE D2 :

La finale D2 qui opposera le club de ST CYPRIEN/MONTCUQ 1 à celui de FCHQ 1 se jouera sur le terrain de ST GERMAIN DU BEL AIR le **DIMANCHE 12 JUIN 2022** à 15 heures.

INSCRIPTIONS

COUPE DU MIDI SENIORS MASCULINS 2022/2023 :

L'inscription pour les Coupes d'Occitanie SENIORS Edition 2022/2023 est ouverte

La Coupe d'Occitanie est ouverte à tous les clubs de la LFO sans distinction de série, à la condition qu'ils disputent les épreuves officielles de la FFF, de la LFO ou des Districts. Chaque club ne pourra engager qu'une seule équipe, par catégorie.

Les clubs évoluant en compétition nationale (L1, L2, N1, N2, N3, U19 et U17) devront engager leur équipe première équipe réserve disputant un championnat régional ou départemental.

COUPE OCCITANIE SENIORS

Rappel : Obligation de participation pour les clubs disputant un championnat de niveau REGIONAL (R1 – R2 et R3) et DEPARTEMENTAL 1.

- Droit d'engagement 45 Euros
- Date limite d'engagement 15.06.2022

Les clubs disputant les championnats R1 – R2 – R3 et D1 de la saison 2021/2022 ont été pré-engagés pour la saison 2022/2023.

Pour participer à cette nouvelle édition, vous devez impérativement valider votre pré-engagement, pour ce faire, il suffit de vous connecter à FOOTCLUBS :

1. Choisir la saison 2022/2023
2. Cliquer sur le menu « engagements »
3. A la ligne correspondant à la Coupe d'Occitanie Seniors, renseignez le champ « Avis club » en choisissant « Accord »
4. Enregistrez votre choix en cliquant sur le bouton « Valider ».

Pour les clubs dont la Coupe d'Occitanie n'apparaît pas, vous devez procéder de la manière suivante, toujours dans FOOTCLUBS :

1. Choisir la saison 2022/2023
2. Cliquer sur le menu « compétitions » puis sur la rubrique « engagements »
3. Cliquer sur le bouton en bas à droite « Engager une équipe »

4. Choisir le Centre de gestion : LIGUE FOOTBALL D'OCCITANIE et laissez-vous guider par les instructions.

Attention : Une demande d'engagement sur FOOTCLUBS doit être considérée comme un « pré-engagement ». L'engagement deviendra définitif seulement après validation et confirmation de la LFO visible sur FOOTCLUBS

Clubs en cours de fusion

Les clubs ayant des dossiers de fusion en cours doivent engager qu'une seule équipe au nom d'un des clubs concernés par cette fusion.

Le Service Compétitions procédera à la régularisation de cet engagement au nom du club issu de la fusion dès que cette fusion aura été validée par le Comité de Direction de la LFO

Pour toute demande de renseignements complémentaires

Contactez le Service Compétitions E.mail : competitions@occitanie.fff.fr

COUPE DE FRANCE SENIORS MASCULINS 2022/2023 :

Les inscriptions, pour la Coupe de France SENIORS Edition 2022/2023, sont désormais ouvertes.

Rappel : Obligation de participation pour les clubs disputant un championnat de niveau Fédéral et Régional (L1 – L2 – National – N2 – N3 – R1 – R1 et R3)

Modalités d'engagement :

- Dates limites d'engagement : 15 juin 2022
- Frais d'engagement : 52 euros
- Les engagements doivent s'effectuer uniquement **via FOOTCLUBS**

Tous les clubs engagés la saison 2021/2022 ont été pré-engagés pour la saison 2022/2023.

Pour participer à cette nouvelle édition, vous devez impérativement valider votre pré-engagement, pour ce faire, il suffit de vous connecter à FOOTCLUBS :

5. Choisir la saison 2022/2023
6. Cliquer sur le menu « compétitions fédérales » puis sur la rubrique « engagements »
7. Sur la ligne correspondant à la Coupe de France, renseignez le champ « Avis club » en choisissant « Accord » (ou « Refus » si vous ne souhaitez pas engager votre équipe)
8. Enregistrez votre choix en cliquant sur le bouton « Valider ».

Si dans votre espace FOOTCLUBS la Coupe de France n'apparaît pas, c'est que vous n'avez pas été engagé la saison passée, pour ce faire, toujours dans FOOTCLUBS :

5. Choisir la saison 2022/2023
6. Cliquer sur le menu « compétitions » puis sur la rubrique « engagements »

7. Cliquer sur le bouton en bas à droite « Engager une équipe »
8. Choisir le Centre de gestion : FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL et laissez-vous guider par les instructions.

Attention : Une demande d'engagement sur FOOTCLUBS doit être considérée comme un « pré-engagement ». L'engagement deviendra définitif seulement après validation et confirmation de la LFO visible sur FOOTCLUBS

Clubs en cours de fusion

Les clubs ayant des dossiers de fusion en cours doivent engager qu'une seule équipe au nom d'un des clubs concernés par cette fusion.

Le Service Compétitions procédera à la régularisation de cet engagement au nom du club issu de la fusion dès que cette fusion aura été validée par le Comité de Direction de la LFO

Pour toute demande de renseignements complémentaires

Contactez le Service Compétitions E.mail : competitions@occitanie.fff.fr

COMMISSION DES JEUNES

MODIFICATIONS TERRAINS/HORAIRES :

« Play Off » U15 D2 :

Le plateau du 4 juin prévu à Sousceyrac à 15 heures est déplacé à **BAGNAC à 10 heures** – Equipes concernées : GLFC46 ; ENTENTE SEGALA FOOT ; CAZALS/MONTCLERA.

U13 :

Le plateau du 4 juin prochain organisé par FOOT AZUR et prévu initialement à Bédier est déplacé à **Planioles** – Clubs concernés : FCHQ 1 ; GCPVDO 3 ; CAUSSE SUD (absent ce jour là) et FOOT AZUR 1.

TOURNOIS

Liste des tournois autorisés par le District du Lot de Football.

Rappel :

- Les joueurs licenciés U17 (nés en 2005) et trois joueuses licenciées U17F peuvent pratiquer en « sénior » sous réserve d'obtenir un certificat médical de non contre-indication, comprenant une autorisation parentale, délivré par un médecin fédéral (art 73 des R.G.). Les catégories inférieures ne peuvent pas participer aux tournois Seniors.
- Les tournois U7 et U9 ne doivent pas établir de classement.

Uniquement les joueurs licenciés (donc assurés) sont autorisés à participer à un tournoi. Le temps de jeu global doit être respecté.

LISTE DES TOURNOIS AUTORISES :

- . ELAN MARIVALOIS, le 5 juin 2022 – U17 à 11 à Leyme - **ANNULE**
- . CAUSSE SUD, le 5 juin 2022 - U7/U9/U11 (à 5 et à 8) à Limogne,
- . ELAN MARIVALOIS, le 2 juillet 2022 – U7, U9 et U13 (à 5 et à 8) à Leyme.

COMMISSION DES FEMININES

MODIFICATION TERRAIN :

HONNEUR :

La rencontre QUERCY BLANC/LACAPELLE/LALBENQUE – FIGEAC CAPDENAC QF du 05/06/2022 prévue à Castelnau Monstratier est déplacée à l'**Hospitalet** à 10 heures.

REUNION COMMISSION FEMININE :

La Commission Féminine organise une réunion, *à l'attention des équipes féminines seniors*, le jeudi 16 juin 2022 à 19 h à Labastide Murat, club house.

Ordre du jour :

Bilan saison 2021/2022

Préparation de la saison 2022/2023

Présence fortement souhaitée de tous les clubs.

Merci de confirmer votre présence (ou absence) avant mardi 14 juin 2022 midi par retour de mail au secrétariat du District : secretariat@district-foot-lot.fff.fr